

# Quand le **citoyen** interroge la **science**

**Le 2 octobre 2015, la fédération girondine de la LDH et la section de Bordeaux ont organisé la première édition des Rencontres Emile Durkheim\*.**  
**Objectif: favoriser une mise en débat public autour des questions liées aux effets sociaux des développements scientifiques et technologiques.**

Jean-Claude GUICHENEY, président de la fédération LDH Gironde

**L**es processus actuels de production de la recherche et des technosciences soulèvent de nombreuses questions quant à leur contrôle démocratique et aux modalités de leur mise en débat. Comme le soulignait en octobre dernier Emmanuelle Fourneyron, animatrice du groupe de travail LDH « Santé, bioéthique », en conclusion des premières rencontres Emile Durkheim, interroger la science ne saurait être assimilé à un refus du progrès. Entre « technobéats » et « technophobes », l'enjeu pour la LDH est de favoriser un dialogue citoyen trop souvent évacué ou instrumentalisé.

Les avancées obtenues en matière de connaissance scientifique et de développement technologique ont été considérables, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Elles ont permis à l'humanité de réaliser des progrès indéniables dans tout un ensemble de domaines qui modèlent aujourd'hui nos activités et notre vie quotidienne : santé, alimentation, énergie, transports, communications... Pour autant, les développements issus de la recherche scientifique ont parfois généré de nouveaux risques et suscité sinon des controverses, du moins des questions quant à leurs consé-

quences pour les populations (santé, libertés individuelles) et/ou pour l'environnement.

## Science et démocratie : une difficile synergie

L'éclairage apporté par Dominique Pestre (historien des sciences, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales) a permis de replacer la science dans son contexte historique. Entamée entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'évolution de la science moderne a accompagné les révolutions économique, industrielle et politique. Elle a contribué à l'affirmation d'une nouvelle conscience historique, d'un nouveau rapport au temps, d'une idée de progrès et d'une approche prométhéenne du monde. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, cette science moderne a joué un rôle essentiel dans la vie productive, industrielle et politique, au sein d'un espace public où elle garantit la décision du pouvoir. Dans ce processus de « scientification » de la société, la science est devenue une institution centrale de la modernité mais aussi d'autorité, l'alter ego de l'Etat, un moyen de dire le bien collectif et de proclamer une forme de neutralité face aux intérêts particuliers.

Ce processus d'affirmation du

\* En présence de représentants du monde de la recherche, d'associations et citoyens, d'élus, et en partenariat avec les pôles universitaires bordelais (université de Bordeaux, université Bordeaux-Montaigne). Voir <http://ldh-gironde.org/events/rencontres-emile-durkheim/>.

rôle de la science dans la société ne s'est pas pour autant opéré dans le sens d'une démocratisation des choix scientifiques et technologiques. D'abord parce cette science a eu la prétention d'un savoir supérieur se plaçant au-dessus du débat démocratique. Ensuite, parce que cette production scientifique a généré des développements techniques, industriels et des produits nouveaux qui ont pénétré la société par les marchés, selon des logiques économiques propres, transformant la vie humaine et affectant la nature, sans que la trajectoire de ces évolutions ne soit réellement mise en débat ou discutée.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, et plus encore depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la nature des savoirs, des disciplines scientifiques ou des valeurs dominant le jeu scientifique a évolué (des sciences physiques vers les sciences du vivant), avec des conséquences sociales et politiques de plus en plus considérables. Une nouvelle économie du savoir est également apparue au cours des trente dernières années, avec le glissement du pouvoir des Etats vers celui des marchés, globaux et financiarisés. Cette évolution s'est accompagnée d'une transformation

dans la manière de produire les savoirs, d'une diversification des intérêts et des financements des institutions de recherche (dont les universités), et d'une modification du système d'innovation industrielle, de plus en plus internationalisée et externalisable.

### **La science se doit d'être mise en débat**

Enfin, les sociétés elles-mêmes et leurs rapports à la science ou à l'autorité scientifique ont changé. Sous l'effet de crises sanitaires, de catastrophes industrielles, de l'opacité aussi de la «gouvernance» économique, la croyance dans un progrès bénéfique et toujours contrôlable s'est érodée et les paroles d'experts ne sont plus reçues sans soupçon. La révolution numérique favorise parallèlement d'autres formes d'apprentissage, d'autres manières de produire le savoir et de juger l'information, tout en bousculant par ailleurs le monde de la recherche. Dans ce contexte, les formes de contestation qui émergent visent moins la science en tant que telle que ses modes de régulation et la manière dont les crises adviennent et sont gérées.

Les tensions déjà repérables dans l'histoire des sciences entre sciences, techniques et société n'ont pas disparu et se sont au contraire accentuées, du fait des capacités d'impact sans cesse accrues des technosciences sur les sociétés et les individus. Ces tensions ne disparaîtront pas.

Face à ces questions et aux enjeux de société qu'elles soulèvent, le citoyen reste peu associé au processus de construction et de décision des choix scientifiques et technologiques, assez peu avisé, aussi, sur la réelle portée de ces choix, considéré le plus souvent comme simple consommateur, ou usager, plus ou moins captif, plus ou moins conscient, des effets des avancées technoscientifiques qui influencent pourtant sa vie quotidienne. Autrement dit, le curseur oscille entre un proces-

*Le débat citoyen doit être favorisé et protégé car le mode actuel de «gouvernance» de la décision politique en matière technoscientifique s'appuie sur une expertise scientifique considérée comme «objective» mais, en réalité, plus ou moins influencée par des jeux et des conflits d'intérêts.*

sus d'adoption par le citoyen des résultats de la recherche scientifique (ce qui suppose une «mise en capacité») et celui d'adaptation des comportements individuels et sociaux aux effets de ces recherches et de leurs applications technologiques, fût-ce au détriment de ses droits et/ou de ses libertés.

Pour Dominique Pestre, ce constat doit inviter le monde de la recherche à davantage de remise en question et d'humilité, à faire preuve d'écoute et de dialogue avec le reste de la société. Cela suppose que les chercheurs et la société elle-même admettent que la science n'est pas détentrice de la vérité mais d'abord d'un état des connaissances à un moment donné et dans un contexte donné, comme l'a souligné le philosophe Cédric Brun. Cette mise en débat ne va pas de soi, face aux intérêts en jeu, mais elle est indispensable, complexe à mettre en œuvre, et doit être protégée. Il importe de réapprendre à choisir, c'est-à-dire de définir la part de risques ou d'effets négatifs que toute décision comporte.

### **Distorsions médiatiques, tensions juridiques**

Cette mise en débat de la science doit composer avec les distorsions du discours scientifique, relayées par les médias spécialisés ou grand public: «coup de pouce» donné par les chercheurs à certains paramètres pour exagérer les résultats de travaux, présentation trompeuse de données scientifiques, extrapolations abusives... Dans le domaine médical, François Gonon, professeur en neurosciences, a mis en évidence la fréquence de ces pratiques, en grande partie générées par les modes actuels de financement de la recherche (publique ou privée), qui reposent sur la notoriété des équipes et sur la publication des travaux dans la presse scientifique spécialisée.

Par ailleurs, si le droit a parfois quelques difficultés à suivre

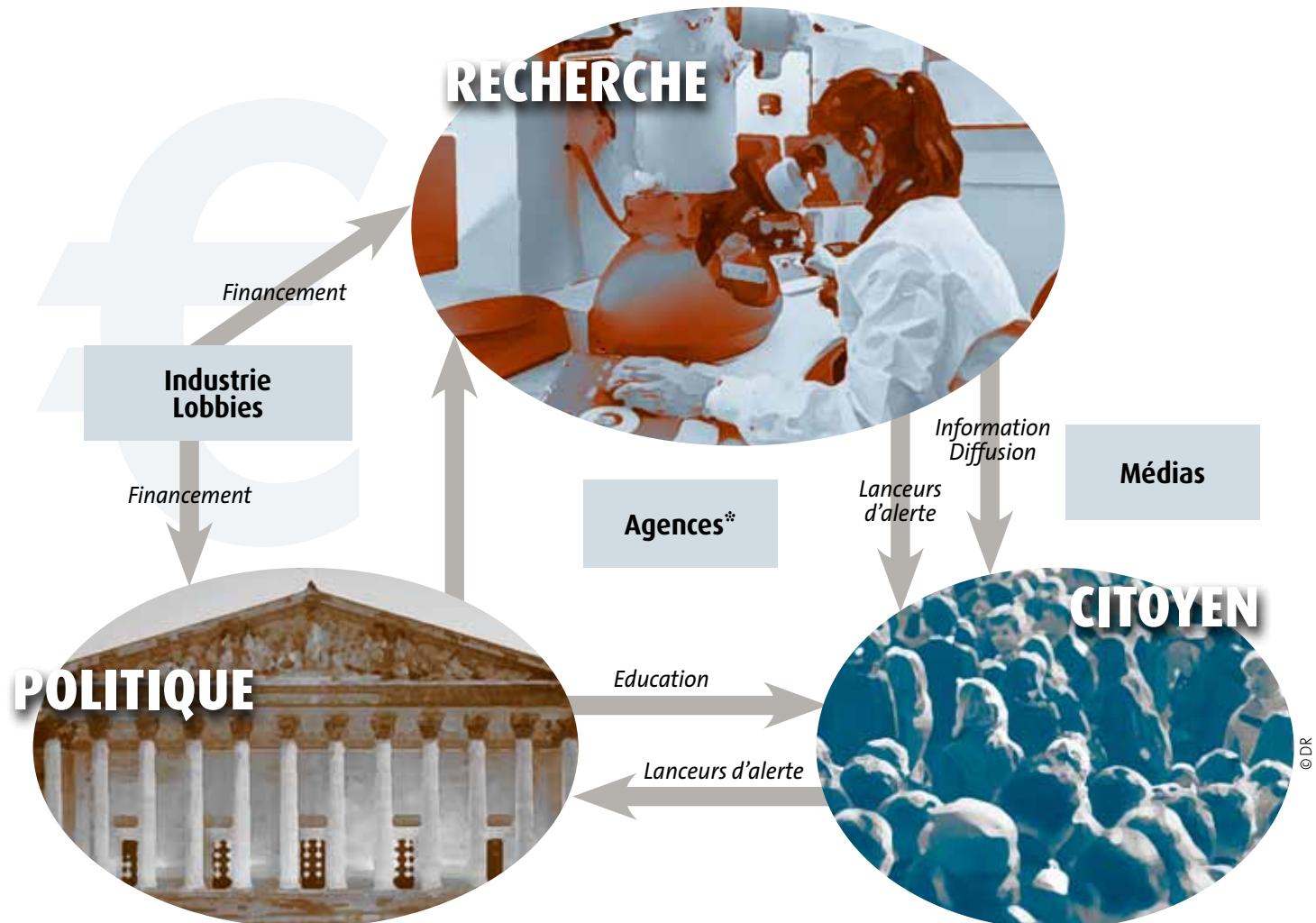
la vitesse des avancées technoscientifiques, la réponse juridique est déjà une réalité, selon le témoignage apporté par Marie Lamarche (juriste au Centre européen d'études et de recherches en droit de la famille et des personnes à l'université de Bordeaux), à l'appui de décisions jurisprudentielles<sup>(1)</sup>. Encore faut-il vouloir mobiliser les instruments juridiques existants. Le recours à l'expertise biologique ou génétique atteste aussi que le droit se nourrit de la science. Dans ce registre, la démarche transdisciplinaire s'avère nécessaire, au risque sinon que le juriste ne soit aussi tenté de fantasmer sur les apports scientifiques (en référence à certaines tentatives de recours aux neurosciences).

### **La nécessité d'un espace de dialogue**

Face à ces constats, la plupart des intervenants ont insisté sur l'enjeu de création d'un espace public de dialogue entre science et citoyen. Or, ce dialogue doit composer à la fois avec l'objectif d'intégrité du scientifique d'une part, et l'idéal démocratique de la société d'autre part. La sociologue Sandrine Rui (sociologue, université de Bordeaux) a rappelé que la société civile a dû se battre pour arracher le droit à la parole sur les questions technoscientifiques. Aujourd'hui, l'avènement de la société numérique ouvre un nouvel espace de débat qui pose un sérieux défi pour le monde de la recherche: en reconnaître l'intérêt comme nouvelle forme de contribution à l'intelligence collective en tant que démocrate, en mesurer les limites et les risques quant aux protocoles ou à la rigueur de production de ces savoirs, et donc à leur légitimité.

Cette mise en débat citoyen se heurte cependant à un problème d'échelle. D'un côté, la production scientifique et industrielle s'opère désormais à l'échelle

(1) Décision de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) sur la question de la propriété de l'embryon.



internationale et à celle de marchés mondialisés. Autrement dit, à un niveau qui fait le plus souvent abstraction du citoyen. Ensuite, l'état de l'opinion sur certains sujets (OGM, questions bioéthiques...) n'est pas nécessairement convergente selon les pays.

Ce débat citoyen doit être favorisé et protégé, car le mode actuel de «gouvernance» de la décision politique en matière technoscientifique s'appuie sur une expertise scientifique considérée comme «objective» mais, en réalité, plus ou moins influencée par des jeux et des conflits d'intérêts. Par ailleurs, il ne saurait se satisfaire des formes de consultation publique qui interviennent à la marge, une fois les décisions arrêtées, ainsi que l'a fait remarquer Elena Pasca (philosophe, fondation Sciences citoyennes), par exemple à propos des nanotechnologies.

L'organisation du dialogue et du débat entre sciences et citoyens recouvre enfin une double condi-

\* Autorités indépendantes et/ou agences chargées de l'autorisation ou de l'évaluation des risques dans certains domaines (santé, alimentation...).

tion, soulignée à la fois par Elena Pasca et par Dominique Donnet-Kamel (association L'Arbre des connaissances):

- la mise en capacité du citoyen, au sens «républicain» du terme, d'autant qu'une part de cette parole citoyenne est plus ou moins accaparée par des groupes organisés ; cette mise en capacité peut mobiliser divers outils et viser diverses catégories de publics, dont les jeunes. L'expérience présentée par Dominique Donnet-Kamel pour l'association L'Arbre des connaissances, à partir de jeux de rôle («Jouer à débattre»), a permis d'illustrer ce type de démarche ;

- une base méthodologique ou une régulation, c'est-à-dire un accompagnement et des outils qui permettent à chacun de participer au débat, d'identifier les conflits d'intérêts, d'éviter l'amalgame entre plaidoyer et lobbying, à l'image des «conventions de citoyens» mises en place par la fondation Sciences citoyennes.

La difficulté soulignée par Sandrine Rui touche à la conciliation entre les règles indispensables au déroulement du débat public et une réalité sociale très polymorphe.

Cette exigence de dialogue est la principale conclusion de ces Rencontres Emile Durkheim. Pour la LDH, Emmanuelle Fourneyron en a souligné les principaux enjeux: enjeu démocratique (protection des lanceurs d'alerte, montée en puissance d'une contre-expertise citoyenne, instrumentalisation politique de certaines recherches...), enjeu d'anticipation et de prospective (notamment au regard de l'évolution du droit ou de la privatisation des «biens communs»), et, enfin, enjeu idéologique face aux dérives technoscientifiques, relayées par certaines idéologies (par exemple le transhumanisme), qui tendent à imposer des modèles de société susceptibles d'impacter fondamentalement l'avenir de l'humanité. ●